



## **Taux d'emploi des 20-64 ans et Emplois temporaires : une analyse critique des données**

*par Philippe DEFEYT - juin 2019*

La consolidation, pour 2018, des deux principales sources statistiques en matière d'emploi (l'Enquête sur les forces de travail et la Comptabilité nationale) permet de revenir en profondeur sur deux indicateurs beaucoup discutés ces derniers temps : le taux d'emploi et l'emploi précaire.

Il faut d'abord voir clair dans ces statistiques, tant ces deux sources donnent des niveaux et évolutions discordants.

### **Un brouillard statistique**

La Comptabilité nationale calcule ses séries d'emploi à partir des données administratives (principales sources = ONSS et INASTI) auxquelles elle apporte diverses corrections (élimination des doubles comptages et des travailleurs indépendants qui ne sont plus actifs, ajout du travail étudiant, prise en compte d'autres catégories de travailleurs et des travailleurs frontaliers et quelques autres ajustements).

« L'enquête par sondage sur les forces de travail (EFT) est une enquête menée pendant toute l'année. Elle repose sur les réponses de près de 123.000 personnes (répondants) en âge de travailler (15 ans et plus). Son but principal est de classer la population en âge de travailler (15 ans et plus) en trois groupes (personnes occupées, chômeurs et inactifs), et de fournir des données descriptives et explicatives sur chacune de ces catégories. »<sup>1</sup> Précision importante pour la suite : sont interrogés les membres des ménages privés<sup>2</sup>, âgés de 15 ans ou plus.

Le moins que l'on puisse dire c'est que deux sources donnent des résultats pour le moins différents (voir tableau en haut de la page suivante).

**Note méthodologique** : Les données<sup>3</sup> de cette note concernent l'emploi national, à savoir les résidents sur le territoire qui sont occupés, que ce soit en Belgique ou à l'étranger.

Trouver des explications dans les divergences de niveaux et d'évolutions n'est pas évident, à la fois parce qu'il faut tenir compte des intervalles de confiance pour l'Enquête EFT<sup>4</sup> et d'une importante modification méthodologique<sup>5</sup> intervenue à partir de 2017, notamment dans les schémas de collecte des données. Considérer que ces deux sources sont complémentaires – ce qui est l'attitude consensuelle – me semble un peu court, ne serait-ce que parce que les réponses agrégées aux

1 Voir pour plus de précisions : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/emploi-et-chomage#documents>

2 Remarquons que cette même limitation s'applique aux statistiques SILC sur les revenus et la pauvreté.

3 Je remercie la BNB et StatBel pour m'avoir aidé à voir clair dans les données ; je reste bien sûr seul responsable du traitement de ces données et de leur analyse.

4 A titre d'illustration : pour le premier trimestre 2018, l'emploi total est estimé à 4.614.500 avec un intervalle de confiance [4.577.500-4.652.000] (communication StatBel).

5 Voir : [EFT - Améliorations méthodologiques apportées à l'Enquête sur les forces de travail 2017](#)

*Emploi national – Données BNB et EFT – 2014-2018*

<b>Emploi salarié total – national</b>					
	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
BNB	3.883,2	3.912,9	3.959,2	4.011,7	4.062,3
EFT	3.879,6	3.860,7	3.906,2	3.974,9	4.088,1
<b>Ecart BNB – EFT</b>	<b>3,6</b>	<b>52,2</b>	<b>53,0</b>	<b>36,8</b>	<b>-25,8</b>

<b>Emploi indépendant total – national</b>					
	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
BNB	754,8	765,1	777,8	790,1	801,2
EFT	664,0	690,9	680,5	662,9	667,1
<b>Ecart BNB – EFT</b>	<b>90,8</b>	<b>74,2</b>	<b>97,3</b>	<b>127,2</b>	<b>134,1</b>

<b>Emploi total – national</b>					
	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
BNB	4.637,9	4.678,0	4.737,0	4.801,8	4.863,5
EFT	4.543,6	4.551,6	4.586,7	4.637,8	4.755,2
<b>Ecart BNB – EFT</b>	<b>94,3</b>	<b>126,4</b>	<b>150,3</b>	<b>164,0</b>	<b>108,3</b>

questions de l'EFT reposent sur des pondérations qui ne correspondent pas à celles découlant des données administratives.

Notons que les différences sont en niveau plus importantes dans les trois grands pays voisins et plus stables dans le temps en France et aux Pays-Bas.

*Emploi national – Écart EFT - Comptabilité nationale (en % de l'emploi Comptabilité nationale)*

	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Belgique	-2,0%	-2,7%	-3,2%	-3,4%	-2,2%
Allemagne	-6,4%	-6,5%	-5,2%	-5,6%	-6,3%
France	-4,9%	-5,0%	-5,0%	-4,9%	-5,0%
Pays-Bas	-4,2%	-4,1%	-3,9%	-3,8%	-3,9%

**Le taux d'emploi des 20-64 ans - Belgique**

Dans le cadre de la Stratégie EU2020, les pays membres sont supposés augmenter leur taux d'emploi (l'objectif pour la Belgique = 73,2%). L'indicateur retenu est le taux d'emploi des 20-64 ans, calculé sur base de l'EFT ; il s'agit du rapport des personnes ayant un emploi sur l'ensemble de la population de la même catégorie d'âge. Voici l'évolution de cet indicateur pour la Belgique et les trois régions.

*Taux d'emploi des 20-64 ans – 2014-2018 – EFT*

	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Belgique	67,3%	67,2%	67,7%	68,5%	69,7%
Bruxelles	58,7%	58,7%	59,8%	60,8%	61,4%
Flandre	71,9%	71,9%	72,0%	73,0%	74,6%
Wallonie	61,8%	61,5%	62,6%	63,2%	63,7%

Le tableau suivant (voir page suivante) décompose l'évolution de cet indicateur pour la Belgique, en comparant les données EFT et les données administratives dont on dispose ou que l'on peut estimer. En effet, tenant compte des écarts importants évoqués ci-dessus, l'IDD a estimé l'emploi des 20-64 ans à partir des données administratives<sup>6</sup>.

Ce tableau est riche d'enseignements :

1. A partir de 2017 StatBel a, pour calculer le taux d'emploi, retiré du dénominateur la population vivant dans un ménage collectif ; c'est ce qui explique l'écart important observé en

<sup>6</sup> Plus de détails chiffrés sont donnés en Annexe (le fichier en format Exwcel est disponible sur simple demande).

2017 et 2018 pour la population des 20-64 ans. Certes, cette modification rend le calcul du taux d'emploi plus cohérent, puisque l'emploi EFT est depuis longtemps déterminé à partir des personnes qui vivent dans un ménage privé, mais je trouve cette (double) exclusion inappropriée. En effet, je ne vois pas pourquoi on ne tient pas compte des travailleurs vivant dans un ménage collectif (détenus, personnes porteuses de handicap, religieux...) ; ce sont des travailleurs comme les autres. Ils étaient, par exemple, 4.538 fin 2016 (dont 3.995 âgés entre 20 et 64 ans). Certes, leur exclusion n'a donc pas de grand impact statistique (0,1% de l'emploi à peine) sur le numérateur mais est, à mes yeux, symboliquement violente, ne serait-ce que parce des efforts sont à accomplir pour améliorer l'accès à l'emploi de personnes de facto discriminées sur le marché du travail.

2. Les écarts observés sur l'emploi global se retrouvent dans des proportions semblables si on considère les 20-64 ans.
3. On constate que les estimations de l'IDD et EFT de la part des 20-64 ans dans l'emploi total ont tendance à converger (voir graphique page suivante).
4. Calculer le taux d'emploi des 20-64 ans à partir des données administratives modifie et le niveau et l'allure de la progression du taux d'emploi, rendue plus régulière (voir tableau et graphique ci-après). La proportion des 20-64 ans dans l'emploi global estimé à partir des données administratives est légèrement inférieure à celle estimée par l'EFT, en partie parce que la proportion d'indépendants – population où la proportion de travailleurs plus âgés est plus importante – est plus élevée dans les estimations de la Comptabilité nationale que dans l'EFT.
5. En 2020, le taux d'emploi des 20-64 ans mesuré par l'IDD serait d'environ 72%, soit à un peu moins de 1% de l'objectif assigné par l'Europe.

*Le taux d'emploi des 20-64 ans revisité – Belgique – 2014-2018*

	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Emploi 20-64 ans</b>					
IDD (e)	4.532,3	4.571,4	4.628,0	4.688,6	4.745,3
EFT	4.466,3	4.468,3	4.507,6	4.549,7	4.645,5
<i>Ecart BNB-EFT</i>	61,1	98,1	115,1	133,4	93,9
<b>En % de l'emploi total</b>					
IDD (e)	97,7%	97,7%	97,7%	97,6%	97,6%
EFT	98,3%	98,2%	98,3%	98,1%	97,7%
<b>Population 20-64 ans prise en compte</b>					
BfP	6.641,2	6.655,7	6.670,8	6.683,9	6.694,9
EFT	6.639,0	6.652,1	6.660,4	6.640,7	6.662,7
<i>Ecart BfP-EFT</i>	2,2	3,6	10,4	43,2	32,2
<b>Taux d'emploi 20-64 ans *</b>					
<b>Estimation IDD</b>	<b>68,2%</b>	<b>68,7%</b>	<b>69,4%</b>	<b>70,1%</b>	<b>70,9%</b>
<b>EFT corrigé</b>	<b>67,3%</b>	<b>67,1%</b>	<b>67,6%</b>	<b>68,1%</b>	<b>69,4%</b>
<i>p.m. EFT officiel</i>	67,3%	67,2%	67,7%	68,5%	69,7%
<b>p.m. Emploi total</b>					
BNB	4.638,0	4.678,0	4.737,0	4.801,8	4.863,5
EFT	4.543,5	4.551,6	4.586,7	4.637,8	4.755,2
<i>Ecart BNB-EFT</i>	94,4	126,4	150,3	164,0	108,3

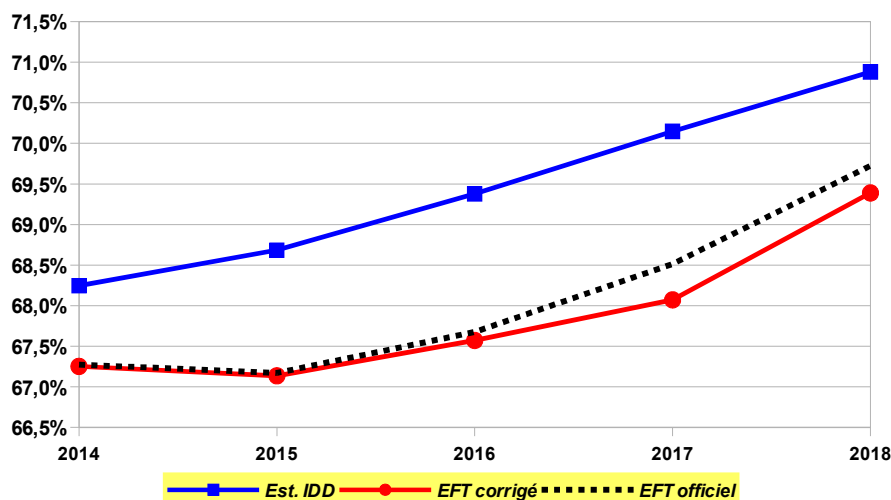
\* calculé par rapport à la population totale des 20-64 ans

**Note méthodologique : Explications des indicateurs "Taux d'emploi"**

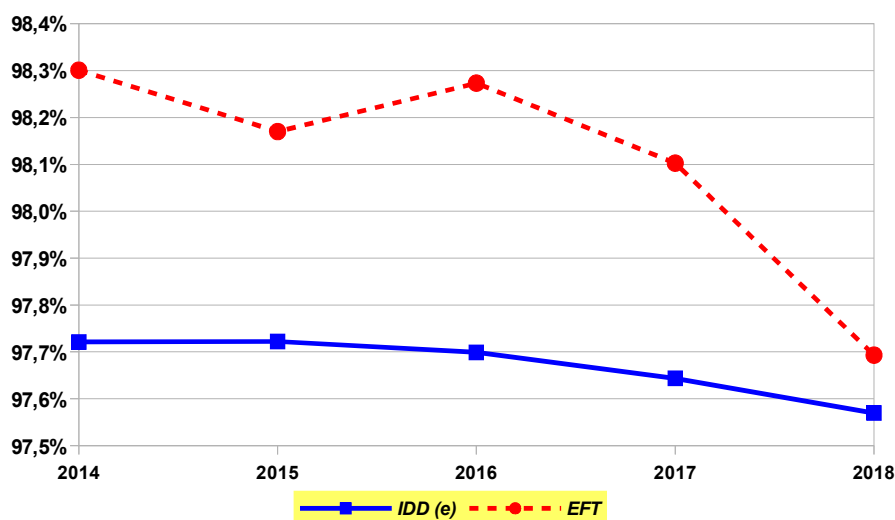
- **Estimation IDD = taux d'emploi calculé à partir des données administratives et par rapport à l'ensemble de la population des 20-64 ans (données BfP)**
- **EFT corrigé = taux d'emploi calculé à partir des données EFT et par rapport à l'ensemble de la population des 20-64 ans (données BfP)**
- **EFT officiel = taux d'emploi calculé jusqu'en 2016 par rapport à l'ensemble de la population des 20-64 ans et à**

partir de 2017 par rapport à la population des 20-64 ans (hors la population vivant en ménage collectif à partir de 2017).

### Taux d'emploi des 20-64 ans – Belgique – trois approches



### Emploi des 20-64 ans en % de l'emploi total – Belgique – IDD et EFT



### Le taux d'emploi des 20-64 ans – les trois régions

L'IDD a également réestimé les taux d'emploi régionaux, avec les mêmes choix méthodologiques et les mêmes sources administratives.

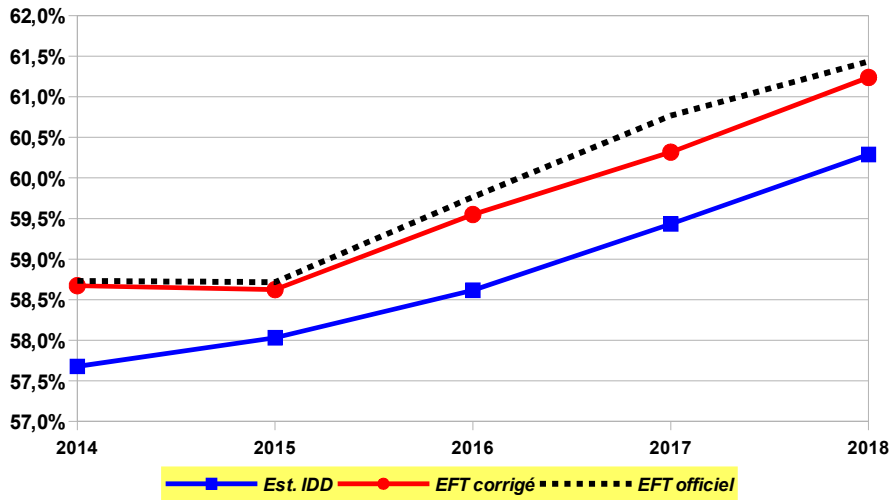
Les données de base sont présentées en annexe et les résultats en matière de taux d'emploi dans les graphiques de la page suivante.

Constat principal : l'estimation de l'IDD aboutit, pour Bruxelles, à un taux d'emploi moindre que celui estimé par l'EFT mais supérieur (surtout en Wallonie) pour les deux autres régions.

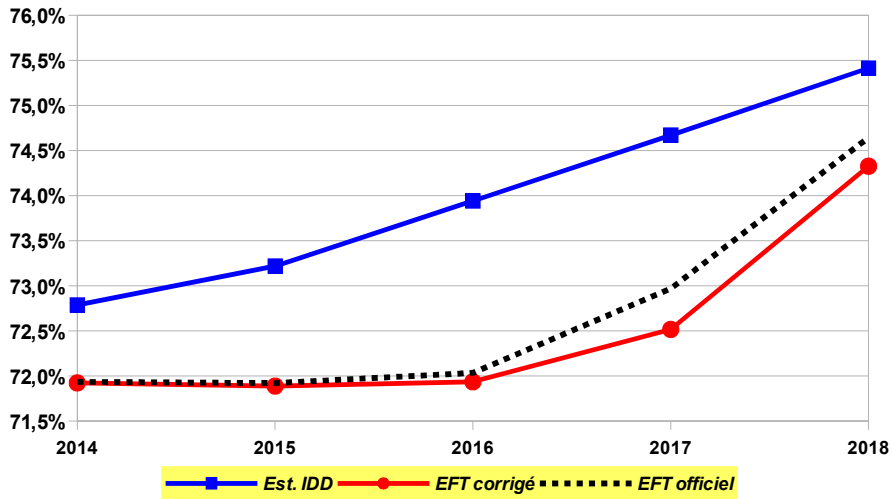
#### Remarques méthodologiques :

- La proportion de travailleurs de 20-64 ans dans le total de l'emploi respectivement pour les salariés et les indépendants est supposé être le même au niveau belge et dans les trois régions.
- La répartition de l'emploi "national" total entre les trois régions estimée sur base des sources administratives par l'IDD aboutit à des estimations inférieures à celles des Perspectives régionales pour Bruxelles mais quelque peu supérieures pour la Flandre et la Wallonie.
- Attention : l'estimation de l'emploi national total dépend largement des sources administratives mais pour partie aussi de l'EFT ; c'est également vrai pour la répartition régionale de l'emploi "national".

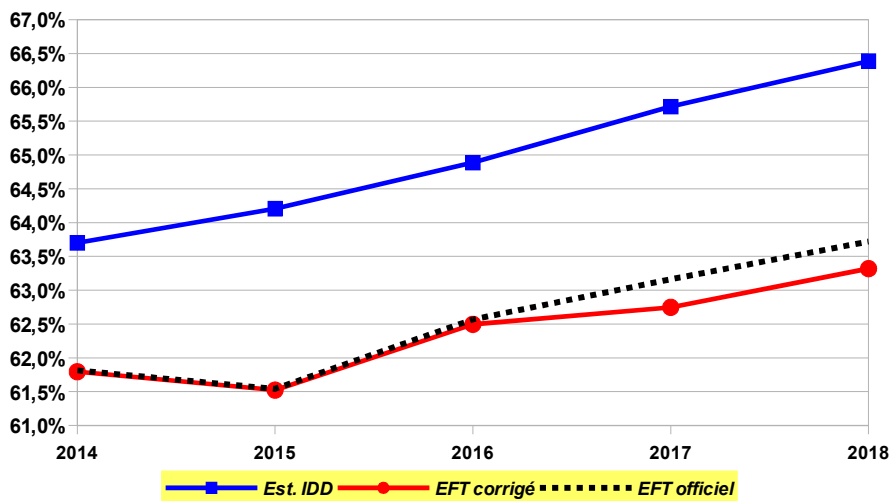
Taux d'emploi des 20-64 ans – Bruxelles – trois approches



Taux d'emploi des 20-64 ans – Flandre – trois approches



Taux d'emploi des 20-64 ans – Wallonie – trois approches



## Les emplois temporaires

La publication des données suivantes a fait couler beaucoup d'encre, même si de nombreux observateurs ont rappelé qu'il y avait eu d'importants changements méthodologiques à partir de 2017 qui empêchent de tirer des conclusions définitives sur la « forte » augmentation de la précarité, en particulier chez les jeunes travailleurs.

*Pourcentage de salariés en CDD par catégorie d'âge – Belgique – EFT*

	2014	2015	2016	2017	2018
15-29	22,1%	24,1%	24,4%	28,9%	29,9%
30-49	6,1%	6,0%	6,3%	7,0%	7,1%
50 et +	3,8%	3,8%	3,9%	3,9%	4,2%
<b>Total</b>	<b>8,7%</b>	<b>9,0%</b>	<b>9,2%</b>	<b>10,4%</b>	<b>10,8%</b>

A défaut de déterminer définitivement la part des évolutions attribuable aux changements méthodologiques et celle expliquée par les évolutions structurelles sur le marché du travail, voici quelques observations qui amènent plutôt à relativiser (beaucoup?) la hausse de la proportion des CDD.

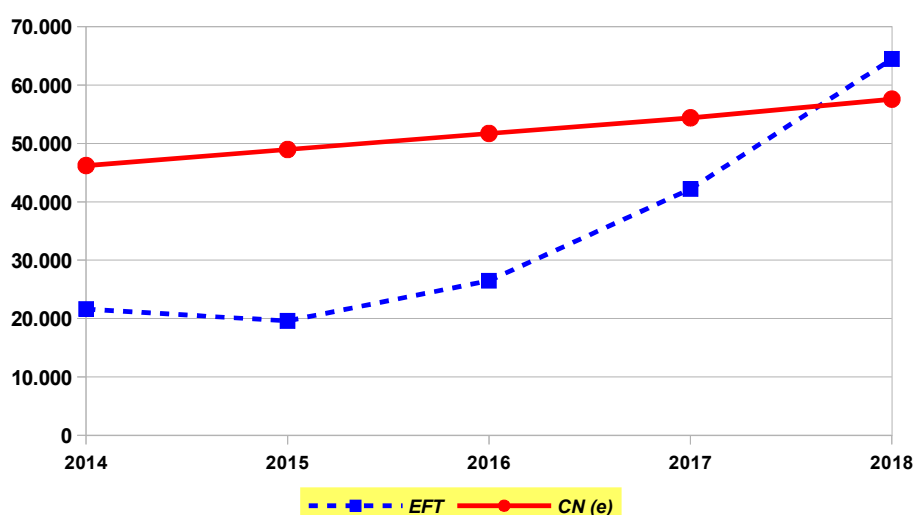
En 2018, les contrats étudiants représentaient un peu moins de 14% du total des CDD. Mais ils représentent pratiquement 40% de l'évolution du nombre total de CDD entre 2014 et 2018. Si on y ajoute les contrats liés à des activités de formation, apprentissage, alternance et dans le cadre de stages, cela représente presque 45% de la hausse totale ; le pourcentage correspondant est de 61% pour les 15-29 ans.

*CDD par statut/nature – Belgique – EFT*

	2014	2015	2016	2017	2018	2018-2014	en % total
ALE	8.531	7.875	8.364	7.863	5.343	-3.188	-3,0%
CDD proprement dits	218.574	225.197	221.014	250.646	252.027	33.453	32,0%
Contrat étudiant	19.210	16.238	22.693	38.889	60.669	41.459	39,7%
Contrat non formel	6.968	6.522	8.716	7.017	9.773	2.805	2,7%
Formation/stage/apprentissage/alternance	17.487	16.193	18.076	22.835	22.299	4.812	4,6%
Intérim	65.185	76.139	81.049	87.614	90.396	25.211	24,1%
<b>Total</b>	<b>335.954</b>	<b>348.164</b>	<b>359.912</b>	<b>414.865</b>	<b>440.507</b>	<b>104.553</b>	<b>100,0%</b>

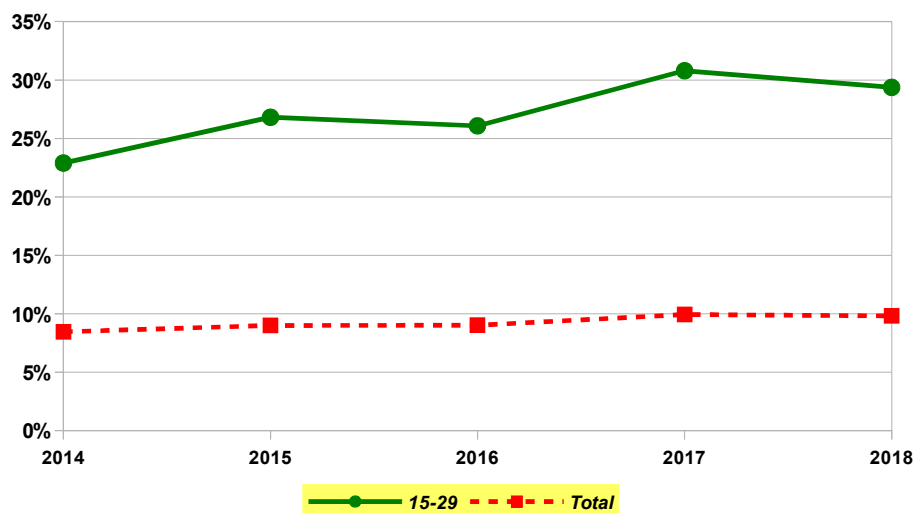
Même s'il faut être prudent dans les comparaisons, ce ne sont pas les mêmes concepts, on constate sur le graphique suivant que le nombre d'étudiants estimés par l'EFT rejoint progressivement l'estimation (IDD) de l'emploi étudiant tel que mesuré par la Comptabilité nationale (CN).

*Nombre d'étudiants – Belgique*



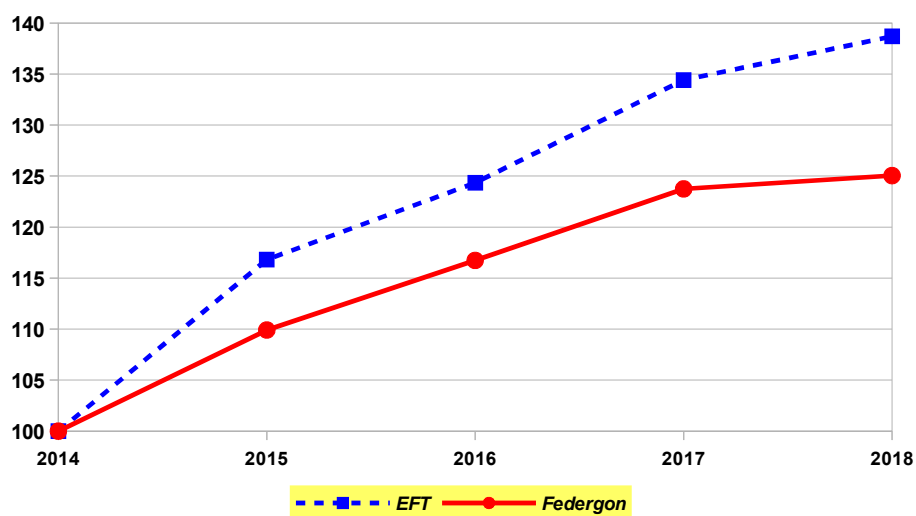
Si on enlève les contrats étudiants et les contrats liés à des activités de formation, apprentissage, alternance et dans le cadre de stages, aux dénominateur comme au numérateur, voici ce que deviennent les pourcentages de CDD.

*Pourcentage de CDD – hors contrats étudiants et hors contrats liés à des activités de formation, apprentissage, alternance et dans le cadre de stages*



Voici une comparaison de l'évolution de l'intérim entre 2014 et 2018 sur base respectivement de l'indice d'activité de Federgon et du nombre d'emplois tel que mesuré par l'EFT.

*Intérim – Indice Federgon et emplois EFT – indices 2014=100*



On ne dispose pas, à ma connaissance, de données pour faire des comparaisons pour d'autres types d'emplois précaires. Mais des éléments dont on dispose émerge assez facilement l'hypothèse que les adaptations méthodologiques de l'EFT à partir de 2017 ont conduit à "mettre à niveau" l'importance des emplois précaires.

### Conclusions et recommandations

Rappelons d'abord la grande prudence avec laquelle il faut utiliser les informations issues de l'EFT. Et cette grande prudence s'impose donc aux estimations qui utilisent des données issues de l'EFT, y compris les estimations de l'emploi national et régional (celles officielles ou celles de l'IDD présentées dans l'Annexe). Notons que toutes les estimations de l'IDD aussi doivent être appréhendées avec prudence, même si elles semblent plus robustes et plus cohérentes que les données correspondantes fournies par l'EFT.

Avec cette réserve en tête, voici quelques conclusions statistiques :

1. Le taux d'emploi des 20-64 ans mesuré par les données administratives est, au niveau national et en Flandre et en Wallonie, supérieur à celui estimé par l'EFT. A Bruxelles il est inférieur.
2. Mesurer le taux d'emploi des 20-64 ans par les données administratives aboutit à des évolutions plus robustes, reflétant mieux la réalité, que celles données par l'EFT, évitant ainsi, ce que certains ont déjà fait, de tirer des conclusions trop rapides sur base d'évolutions de court terme des données de l'EFT<sup>7</sup>.
3. L'augmentation des contrats étudiants et des contrats liés à des démarches formatives (stages, alternance, apprentissage et autres formations) explique à elle seule près de 45% de l'évolution des emplois précaires entre 2014 et 2018 (telle que mesurée par l'EFT) et plus de 60% pour les 15-29 ans.
4. Enfin, des éléments dont on dispose émerge assez facilement l'hypothèse que les adaptations méthodologiques de l'EFT à partir de 2017 ont conduit à "mettre à niveau" l'importance des emplois précaires plus que de refléter une augmentation forte de ceux-ci. L'emploi précaire aurait donc été sous-estimé dans le passé.

Il faut de l'exercice développé dans cette note tirer des recommandations politiques :

1. Même si EUROSTAT impose des conventions statistiques et, dans certains cas, l'usage de l'EFT, rien n'empêche la Belgique et les régions d'adopter leurs propres indicateurs, plus pertinents, et d'améliorer les données relatives à l'emploi.
2. En matière d'emploi (national), il me semble qu'un découpage par âge des estimations macroéconomiques de l'emploi serait bien utile, à la fois pour mieux comprendre ce qui se passe sur le marché du travail, pour mieux calculer le taux d'emploi des 20-64 ans et pour éviter, comme le fait le Bureau fédéral du Plan, de calculer un taux d'emploi global en comparant emploi total (y compris les 65 ans et plus) avec la seule population des 15-64 ans.
3. De nombreuses données fournies (de manière imparfaite) par l'EFT, comme le type de contrat, le temps de travail, etc., pourraient être collectées sur une base administrative, concentrant dès lors l'EFT sur des informations plus qualitatives (les intentions du travailleur, les raisons du temps partiel, etc.). Un parallèle doit être fait avec l'enquête SILC, qui mesure la distribution des revenus, les conditions de vie et le taux de pauvreté ; ici aussi on ne recourt pas (ou pas assez) aux données administratives a priori plus fiables.
4. Enfin, je pense que dans l'EFT comme dans l'enquête SILC il est inacceptable de ne pas tenir compte des personnes vivant dans des ménages collectifs.

**Sources** : BNB, Bureau fédéral du Plan, Eurostat, Federgon, INASTI, ONSS et StatBel – **Calculs et estimations** : IDD

---

<sup>7</sup> Voir, par exemple : Philippe Defeyt , « Le taux d'emploi des 20-64 ans en Wallonie : la "performance" du Gouvernement Borsus », Brève de l'IDD n°27, avril 2019 (voir : <http://www.iddweb.eu/docs/Breven27Emploi.pdf>)